

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-16 du 14 Janvier 1982

portant nomination des Elèves-Officiers d'Active AHOUKPO Mikodé Denis et Bio MAMA Amidou aux grades de Lieutenant-Stagiaire et Lieutenant, pour compter du 1er Octobre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance n° 77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU l'ordonnance n° 81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU le décret n° 82-6 du 12 Janvier 1982 portant inscription au tableau d'avancement des Elèves-Officiers AHOUKPO Mikodé Denis et Bio MAMA Amidou aux grades de Lieutenant-Stagiaire et Lieutenant, à titre normal pour l'année 1981 ;
- SUR Proposition du Ministre de la Défense Nationale ;
- Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 7 Janvier 1982.

DECRETE :

Article 1er. - Les Camarades Elèves-officiers dont les noms suivent sont nommés aux grades de Lieutenant-Stagiaire et Lieutenant pour compter du 1er Octobre 1981.

1°- AU GRADE DE LIEUTENANT :

- Elève -Officier AHOUKPO Mikodé Denis.

.../...

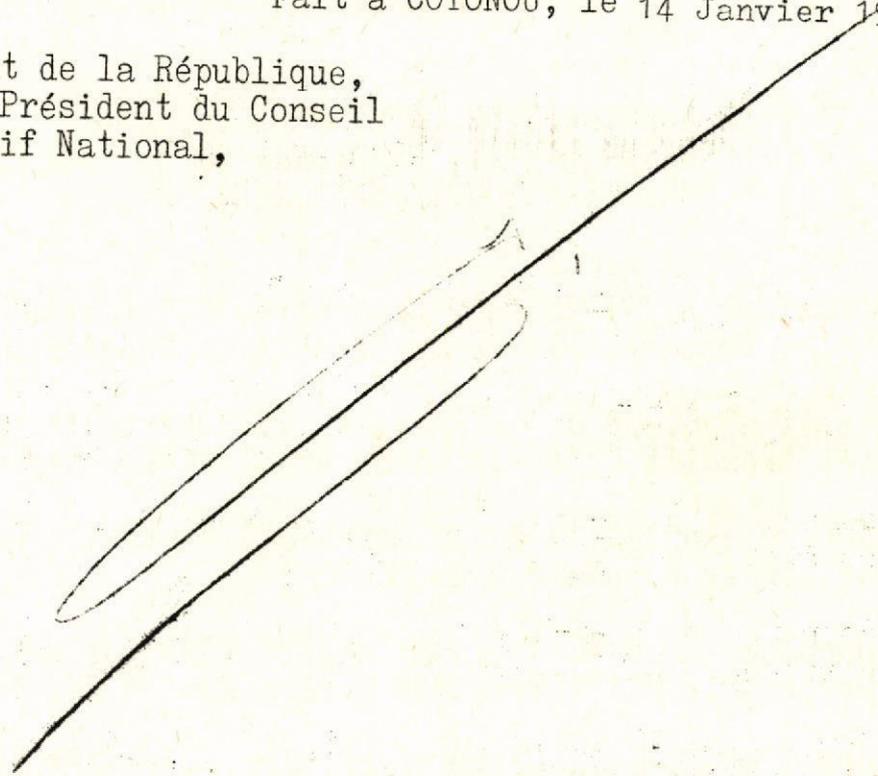
2°- AU GRADE DE LIEUTENANT-STAGIAIRE :

- Elève-Officier BIO MAMA Amidou.

Article 2.- Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent Décret qui sera publié partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 14 Janvier 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances



Isidore AMOUSSOU

Ampliations .- PR 8 CC du PRPB 4 CPC 6 CAB/MIL 8 DSI 4 MF 4 EMG/RAF 4
Intéressés 2 DB-DCF-solde 6 Trésor 4 DI 4 EMFDN 2 IGE et ses Sections
4 SGG 4 DCCT-ONEPI Gde Chanc. 3 BN-UNB-FASFEP 6 DPE DLC-INSAE 6 Bu-
reau Air 2 JORPB 1 Autres Ministères 20 Préfets 6.-